

**Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de
travail Procès-verbal de la séance du 6 novembre 2014-
N° 38**

Convocation adressée aux membres du CHSCT D le 16 octobre 2014

Ordre du jour : (adressé lors de la convocation)

- Approbation du procès-verbal de la séance du CHSCT départemental du 13 mai 2014.
- Calendrier prévisionnel des séances du CHSCT départemental pour l'année scolaire 2014-2015.
- Rapport d'activité annuel du conseiller de prévention académique.
- Programme annuel de prévention départementale.
- Protocole agression des personnels du 1^{er} degré.
- Calendrier prévisionnel et protocole des visites d'établissements.
- Questions diverses.

Membres présents : (liste d'émargement jointe)

- Représentants de l'administration : 1/2
- Membres de droit, experts et personnalités qualifiées : 6/6
- Représentants des personnels : 4/7 titulaires, 1/7 suppléant
- Membre désigné : Catherine Martin-Borret, Division de la Communication et de la Logistique de la DSDEN, assure le secrétariat de séance.
- Membres invités : 1

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, présente le 1er point de l'ordre du jour.

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du CHSCT départemental du 13 mai 2014

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, propose l'adoption du procès-verbal n° 37 de la séance du 13 mai 2014.

le procès-verbal n° 37 de la séance du 13 mai 2014 est adopté à l'unanimité.

M. Claude AGERON (FNEC-FP-FO) annonce qu'il présentera la situation du lycée ... lorsque les questions diverses seront abordées.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, propose qu'une procédure pour la saisine du CHSCT D soit mise en place afin que les membres du CHSCT D ne soient pas saisis à la dernière minute d'une situation pour laquelle ils ne possèdent aucune information permettant de l'apprécier. Elle précise qu'il s'agirait de réfléchir ensemble à un petit protocole pour

améliorer l'efficacité de la démarche.

Les représentants des personnels approuvent cette proposition.

➤ **Calendrier prévisionnel des séances du CHSCT départemental pour l'année scolaire 2014-2015**

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, présente la proposition de calendrier prévisionnel des séances du CHSCT D pour l'année 2014-2015 :

- Jeudi 6 novembre 2014,
- mardi 27 janvier 2015,
- mardi 19 mai 2015,
- mardi 3 novembre 2015.

M. Benoît GONON, conseiller de prévention académique, annonce qu'il ne pourra pas être présent le 27 janvier.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, propose de remplacer cette date par le jeudi 29 janvier.

Cette proposition est approuvée.

Le calendrier prévisionnel des séances du CHSCT D pour l'année 2014-2015 est donc modifié : *annexe jointe*.

➤ **Rapport d'activité annuel du conseiller de prévention académique**

M. Benoît GONON, conseiller de prévention académique, excuse l'absence de M. Henri LARNAUD, inspecteur santé et sécurité au travail, qui participe actuellement au CHSCT D de la Drôme.

Il présente le bilan relatif au DUER.

Il explique que beaucoup d'établissements sont entrés sur l'application grâce, notamment, au fort investissement des conseillers de prévention. En effet, l'accompagnement a représenté un énorme travail cette année. Il rappelle que plus de 880 écoles ont élaboré leur DUER sous forme de document papier et que désormais elles l'actualiseront grâce à l'application.

Par ailleurs, il précise qu'un gros travail de mise à jour du livret de prévention pour le second degré a été effectué en collaboration avec le Conseil Général de l'Isère.

Il annonce qu'au 1^{er} septembre 2014 ont été nommés 2 conseillers de prévention à temps plein : un pour les départements de l'Ardèche et de la Drôme, un pour les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, demande si une relance est nécessaire au niveau des écoles.

M. Benoît GONON, conseiller de prévention académique, répond par la négative. Il précise que l'information est bien passée et que tout fonctionne bien.

Il ajoute qu'il est certain que la version informatique actuelle ainsi que la mobilisation de tous prennent en compte les principaux risques réels.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, demande ce qu'il en est pour le second degré.

M. Benoît GONON, conseiller de prévention académique, répond que la procédure est moins avancée. A ce sujet, une note de service du Recteur a été transmise aux chefs d'établissements pour leur demander de compléter l'application avant décembre 2014. Il semble que cela porte ses fruits car les extractions qu'il a effectuées pour la période comprise entre le 8 juillet et le 30 septembre 2014 font état d'une augmentation de 20 %.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, interroge à propos des registres de santé et sécurité au travail.

M. Benoît GONON, conseiller de prévention académique, répond qu'il y a très peu de remontées de fiches. Et lorsqu'elles lui sont transmises, c'est essentiellement pour information car les situations sont traitées en amont dans les établissements.

M. Richard GIRERD (UNSA) déclare que la démarche de suivi par papier ne le satisfait pas. Il estime que la version informatique est plus adaptée, notamment parce qu'elle est plus contrôlable.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, demande s'il pense que tout ne remonte pas.

M. Richard GIRERD (UNSA) répond qu'il n'en a pas la certitude mais qu'il a l'impression d'être « dans le flou ».

M. Claude AGERON (FNEC-FP-FO) donne l'exemple de 2 enseignants qui se sont adressés à leur IEN et qui de ce fait ont renoncé à utiliser la procédure. Il ajoute que les solutions proposées ressemblent plutôt à des tentatives de soins palliatifs mises en place par les IEN mais celles-ci ne fonctionnent pas. Selon lui, les IEN ne sont pas en mesure d'aider correctement les enseignants. Il pense qu'il y a confusion entre les cas de traitement de l'enfance en souffrance et le travail de remontées des problèmes des personnels. On sait également que deux fiches au moins n'ont pas été transmises par les IEN.

Mme Isabelle MARTIN, médecin de prévention pour les personnels du 1^{er} degré, explique qu'elle est souvent saisie par des enseignants mais son action, comme celle des IEN, est limitée. Elle s'interroge et pense que si, grâce à ces registres on pouvait avoir des compléments d'informations ce serait intéressant.

M. Claude AGERON (FNEC-FP-FO) précise qu'il s'agit des RSST et éventuellement des fiches de déclaration d'un « danger grave et imminent ».

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, rappelle qu'ont été évoquées en CHSCT D les situations d'élèves présentant des troubles du comportement, ce qui perturbe la classe et pose des problèmes aux enseignants parfois démunis. Cela constitue une réelle préoccupation qu'il faut prendre en compte. Mais sur quels champs travailler ? Peut-être inclure cette thématique dans le programme annuel de prévention avec M. Benoît GONON.

M. Samir ACHOUR (SGEN-CFDT) déclare que les informations remontées ne sont pas suffisantes. Il déplore le manque d'évaluation de ce qui s'est réellement passé. Souvent on ne sait pas si la situation est récurrente. Selon lui, l'important est de savoir si les agressions augmentent, si la souffrance augmente. Il ajoute que cette problématique concerne aussi le DUER. Il souhaite que quelque chose soit mis en place pour collecter les bonnes informations.

M. Claude AGERON (FNEC-FP-FO) confirme que chaque cas est unique et différent mais il précise que les RPS représentent les risques prioritaires dans les écoles et sont en troisième place. Il explique qu'au niveau du CHSCT central, il a été admis que les RPS nécessitent une approche plurielle et plus globale.

Selon lui, ces risques sont en rapport direct avec l'organisation du travail. Il donne l'exemple du CNED où un audit a montré que le personnel souffre de « conflit de valeurs » : il y a contradiction entre la demande institutionnelle et le travail que les personnels pensent devoir faire. C'est ainsi qu'on demande à l'enseignant de « faire la classe » et en même temps, dorénavant d'individualiser et de personnaliser son enseignement. Il pense que les conflits de valeurs se généralisent pour les personnels de l'éducation nationale.

Il affirme qu'il faut solliciter à nouveau le ministère pour faire valoir le problème du manque de moyens.

M. Richard GIRERD (UNSA) annonce qu'il souhaite avoir plus d'informations sur les DUER. Il lui semble nécessaire de pouvoir les consulter plutôt que de se contenter uniquement de l'analyse de M. Benoît GONON.

M. Benoît GONON, conseiller de prévention académique, explique qu'il est aussi important de connaître ce qu'il se

passé après la déclaration. Au niveau de l'extraction, on comptabilise le nombre de risques, les situations résolues et ce qu'il reste à faire pour améliorer la situation. Il confirme qu'au niveau des DUER dématérialisés, 20 % font apparaître les RPS comme risques prioritaires.

Il répond à M. Richard GIRERD que, pour l'instant, l'accès à tous les DUER n'est pas encore possible et que c'est lui qui fournira les informations.

M. Claude AGERON (FNEC-FP-FO) demande s'il y a un retour de la part du ministère.

M. Benoît GONON, conseiller de prévention académique, répond qu'il fallait attendre que le ministère reprenne l'application à compter du 1^{er} septembre 2014 et que désormais il faut attendre la redescente des données.

Mme Isabelle MARTIN, médecin de prévention pour les personnels du 1^{er} degré, déclare que la prévention des RPS relève du choix de l'employeur avec le personnel. En cela, le médecin n'est pas l'initiateur de la prévention RPS, il peut seulement donner des conseils sur la santé et les conditions de travail.

M. Jean-Louis VIAL, médecin de prévention pour les personnels du 2^d degré, déclare qu'en tant que médecins de prévention de l'éducation nationale, ils ne soignent pas et ont peu de latitude d'action. La prévention relève d'une gestion collective au niveau de l'administration. Et lorsque les médecins interviennent c'est souvent trop tard.

Mme Isabelle MARTIN, médecin de prévention pour les personnels du 1^{er} degré, renchérit en précisant que le médecin peut apporter ses indicateurs mais qu'il n'est pas initiateur.

M. Richard GIRERD (UNSA) expose que même avec les groupes de travail des directeurs d'écoles, il n'y a pas d'avancée car les tâches des directeurs d'école ont explosé ces 2 dernières années.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, fait remarquer que cela n'est pas totalement exact car il y a eu des avancées sur l'indemnitaire et sur les décharges. Le ministère a par ailleurs demandé de mettre en place un groupe de travail de directeurs d'écoles au niveau départemental.

M. Richard GIRERD (UNSA) ne conteste pas et admet les avancées mais les écarts sont tels que ce n'est pas suffisant. Il fait observer que depuis 3 ans, le travail a été décuplé de façon phénoménale et donne l'exemple de la saisie des résultats des élections.

M. Jean VINCENT (FSU) mentionne l'enquête sur la réforme des STI. Des indicateurs ont été ciblés et une étude a été effectuée concernant l'évolution du métier. Il estime que c'est à partir de ces indicateurs qu'on pourra faire de la prévention.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, répond qu'au niveau des STI, il y a eu un véritable accompagnement en terme de formation.

M. Jean VINCENT (FSU) approuve en admettant que des choses ont été faites comme les formations mais que cela a été mésestimé et ce qu'il reste à faire est encore énorme. Il pense que ce qui a été entrepris n'est pas suffisant. Des analyses fines sont nécessaires pour programmer des actions de prévention. Il ajoute que beaucoup d'enseignants de STI2D veulent abandonner. Il ajoute que les fiches RSST ne rentrent pas dans la culture. Il est difficile de remplir la fiche à la place d'un personnel.

M. Benoît GONON, conseiller de prévention académique, attire l'attention de tous par rapport à cette démarche qui consisterait à signaler un incident sans en avoir parlé à la personne concernée.

M. Claude AGERON (FNEC-FP-FO) précise qu'il ne connaît aucun enseignant qui ait bénéficié d'une visite médicale.

Depuis 1982 le décret concerné n'a jamais été mis en application. Il fait lecture des orientations stratégiques du CHSCT ministériel qui prévoient notamment de renforcer la médecine de prévention.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, rappelle la volonté du ministère de recruter des postes de médecins mais qu'il est confronté à un problème de vivier trop peu important pour le recrutement.

M. Jean-Louis VIAL, médecin de prévention pour les personnels du 2^d degré, rappelle qu'un médecin a été recruté dans le département de la Drôme ce qui prouve que le recrutement est bien réel. Mais il admet qu'il n'est pas aisé de trouver des candidats et que la demande est importante.

M. Claude AGERON (FNEC-FP-FO) déclare qu'il est nécessaire de demander au ministère d'augmenter le numerus clausus et de proposer une rémunération adaptée.

Mme Isabelle MARTIN, médecin de prévention pour les personnels du 1^{er} degré, fait observer qu'il est également important de donner envie aux médecins recrutés de rester en poste.

M. Claude AGERON (FNEC-FP-FO) rappelle qu'à une époque antérieure madame MARTIN avait dû menacer de démissionner pour obtenir un contrat d'une durée de 3 ans.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, souligne que la problématique relative au nombre de médecins est nationale.

M. Jean-Louis VIAL, médecin de prévention pour les personnels du 2^d degré, explique que, pour faire face à la pénurie de médecins et au problème des visites médicales, des postes d'infirmiers de prévention ont été créés. Ils effectueront les premiers entretiens des personnels qui peuvent déboucher selon les cas sur la rencontre avec le médecin.

Mme Pascale SEGAFREDO (FSU) fait observer que ces postes d'infirmiers sont prélevés sur le vivier des infirmières de prévention ce qui représente un sérieux problème.

M. Claude AGERON (FNEC-FP-FO) déclare que beaucoup d'efforts sont fournis par les directeurs d'écoles. Il cite un collègue qui bénéficie d'une décharge complète mais qui n'arrive pas à faire ses tâches et se demande comment font ceux qui ne sont pas totalement déchargés. Des collègues vont « craquer ». Il explique qu'ils arrivent de plus en plus tôt à l'école et partent de plus en plus tard, et que souvent cela ne suffit pas. Cependant, bien que tout cela soit cause d'une grande souffrance, on n'en a pas connaissance.

Il estime que le fait d'avoir moins d'APC à assurer est largement compensé par la surcharge sur les autres missions. Il ajoute que la suppression ou la baisse des heures d'APC n'est en réalité pas bénéfique car elle coupe les directeurs des autres collègues, et de plus au détriment des élèves.

Il considère qu'il s'agit donc d'une « avancée » extrêmement relative.

Selon lui, il n'est pas satisfaisant de se contenter des réponses habituelles faites ici à savoir : « il y a eu des avancées », « il faut être patient », « cela ne dépend pas de nous ». C'est pourquoi il présentera un avis, qui devra remonter au plus haut niveau et avoir une réponse.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, confirme qu'il y a eu des avancées et que le ministère s'empare de ce sujet. Elle en veut pour preuve le B. O. de ce jour qui annonce le protocole de simplification des tâches.

M. Eric GILLES, conseiller de prévention départemental premier degré, cite un exemple dans sa circonscription et témoigne de la difficulté du terrain. L'IEN a besoin sur le terrain de directeurs qui ne soient pas en souffrance. Les IEN les défendent et les soutiennent. Il admet l'existence d'une forte agressivité de la part de certains parents et rejoint la perception d'un métier qui évolue vers la surcharge. Cependant, il désapprouve la vision de M. AGERON qu'il estime déformée d'une charge de travail provoquée et voulue par l'administration.

M. Claude AGERON (FNEC-FP-FO) répond que c'est bien l'administration qui demande des tâches complémentaires aux directeurs, toujours « dans l'intérêt des élèves ». Ces demandes sont fortes et les directeurs doivent par ailleurs traiter de plus en plus de situations particulières difficiles. Il soulève le problème des nouvelles sollicitations institutionnelles et de celles qui n'entrent pas dans le champ de compétences des directeurs d'écoles : désormais, ceux-ci sont sollicités par les mairies. Il leur est demandé des tâches qui ne relèvent pas de l'école ni de leur travail. Il est lui-même sollicité par la mairie afin de participer à des réunions de travail relatives à une meilleure organisation des activités périscolaires. Il cite également en exemple la remontée problématique des résultats des élections de parents au Conseil d'école. Selon lui, l'école devient difficile à comprendre. Les directeurs sont désormais régulièrement interpellés par des parents d'élèves inquiets car il leur est difficile de départager ce qui relève du périscolaire ou du scolaire.

M. Samir ACHOUR (SGEN-CFDT) aborde le sujet de la formalisation des saisines du CHSCT D. Selon lui, la présentation actuelle n'est pas exploitable. Il suggère que des thématiques soient instituées. Il propose la mise en place d'indicateurs communs pour avoir un cadre qui permettrait de discuter sur les chiffres.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, approuve mais demande comment procéder pour mettre cela en place, grâce à des échanges, des groupes de travail ?

M. Richard GIRERD (UNSA) approuve mais fait observer qu'un groupe de travail prend du temps et qu'il n'y a pas assez de temps.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, suggère de travailler sur un schéma de procédure qui serait ensuite soumis aux membres du CHSCT D.

M. Benoît GONON, conseiller de prévention académique, précise qu'actuellement seule une partie des DUER est présentée. L'ensemble des DUER sera présenté plus tard.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, propose en lieu et place d'un groupe de travail, de procéder plutôt par échanges de messages électroniques. Elle demande aux représentants des personnels membres du CHSCT D s'ils désirent formuler leur demande en émettant un avis formalisé.

Les représentants des personnels souhaitent formuler un avis relatif au recrutement de médecins de prévention. M. Claude AGERON (FNEC-FP-FO) en fait lecture :

Avis concernant le recrutement de médecins de prévention :

Le CHSCT de l'Isère, réuni le 6 novembre 2014, demande au gouvernement qu'il prenne toutes les dispositions indispensables qui permettront dans les plus brefs délais de satisfaire aux obligations légales concernant les visites médicales de prévention : une visite obligatoire tous les cinq ans, une chaque année à la demande.

Pour cela il importe de recruter sans délai des médecins de prévention en nombre suffisant. Il faut donc :

- l'augmentation du numerus clausus ;
- une formation adaptée ;
- un statut et une rémunération adaptés.

Adopté unanimement : 2 FSU ; 1 UNSA ; 1 FO ; 1 CFDT

Mme Isabelle MARTIN, médecin de prévention pour les personnels du 1^{er} degré, attire l'attention sur le fait que les postes de médecin de prévention, pour 7 000 agents, devraient correspondre à 3 ou 4 ETP.

M. Claude AGERON (FNEC-FP-FO) affirme que le ministère n'apporte aucune réponse et rappelle les textes : 1 heure mensuelle pour 10 agents titulaires (idem pour 20 agents non titulaires). Il ajoute qu'il suffira de faire le calcul, puisqu'il est possible de connaître le nombre exact de personnels concernés dans le département (enseignants et non enseignants).

► Programme annuel de prévention départementale

M. Benoît GONON, conseiller de prévention académique, rappelle qu'il a proposé une journée de formation sur le bruit pour le 2 décembre 2014. Il explique qu'en CHSCT académique, les protocoles de visites ont été présentés mais n'ont pas été validés. Cependant, le Recteur veut les mettre en place sous forme de tests pour les prochaines visites. Il ajoute que des modifications seront proposées au CHSCT académique de janvier 2015.

M. Claude AGERON (FNEC-FP-FO) demande pourquoi les protocoles de visites sont mis en place alors qu'ils n'ont pas été validés.

M. Benoît GONON, conseiller de prévention académique, précise qu'effectivement ils ne sont pas validés officiellement mais que le recteur souhaite qu'ils soient testés en tant que tels.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, propose d'apposer la mention « document de travail » sur le document et de le transmettre à tous les membres du CHSCT D.

M. Jean-Louis VIAL, médecin de prévention pour les personnels du 2^d degré, présente les projets en cours et explique qu'il a été décidé de cibler le personnel à risque : 2 protocoles sont mis en place, l'un pour les métiers du bois et l'autre pour la carrosserie. Il souhaite associer la médecine scolaire car les élèves représentent de futurs professionnels.

M. Samir ACHOUR (SGEN-CFDT) exprime son incompréhension quant au fait que la médecine scolaire soit impliquée. De plus, il ne voit pas comment les infirmiers scolaires pourraient participer à de nouveaux projets alors qu'ils n'arrivent pas à effectuer les missions qui leur incombent.

M. Jean-Louis VIAL, médecin de prévention pour les personnels du 2^d degré, précise qu'à ce stade de la réflexion il ne sait pas encore comment concrétiser cela. Peut-être qu'il pourrait s'agir d'une distribution de plaquettes. Il estime dommage de monter une action de prévention sans les élèves.

M. Samir ACHOUR (SGEN-CFDT) demande si les lycées professionnels sont concernés.

M. Jean-Louis VIAL, médecin de prévention pour les personnels du 2^d degré, répond par l'affirmative en précisant que dans un premier temps, des professions particulières sont ciblées.

Mme Pascale SEGAFREDO (FSU) informe que les médecins scolaires sont en nombre déficitaire et elle considère que leur confier des missions supplémentaires les mettra en difficulté. Cependant, elle reconnaît que l'idée est intéressante.

M. Jean-Louis VIAL, médecin de prévention pour les personnels du 2^d degré, propose de donner des outils de sensibilisation aux infirmières qui pourraient les utiliser dans leurs établissements.

M. Claude AGERON (FNEC-FP-FO) fait remarquer que les 2 professions s'adressent à des populations différentes : les médecins de prévention s'occupent des personnels alors que les médecins scolaires s'occupent des élèves. En ce sens, il ne voit pas en quoi ce projet améliorerait la prévention des personnels.

M. Jean-Louis VIAL, médecin de prévention pour les personnels du 2d degré, réitère son point de vue en expliquant qu'il n'a pas une représentation aussi cloisonnée de la médecine de prévention. Pour lui, les élèves sont de futurs professionnels et s'il met en place des outils utiles, il estime profitable d'en faire bénéficier les élèves.

Mme Isabelle MARTIN, médecin de prévention pour les personnels du 1^{er} degré, ajoute que cela n'augmenterait pas la charge de travail.

M. Jean-Louis VIAL, médecin de prévention pour les personnels du 2d degré, approuve.

M. Claude AGERON (FNEC-FP-FO) fait part de sa compréhension dans le sens où il s'agirait d'un accès à de l'information.

M. Jean VINCENT (FSU) déclare que le problème a été soulevé en CHSCT académique. Par exemple l'utilisation de bouchons d'oreilles en menuiserie. La question a été posée de savoir qui finance ce matériel.

M. Benoît GONON, conseiller de prévention académique, répond que le Recteur a répondu à cette question. Il s'agit du rectorat d'académie.

M. Jean VINCENT (FSU) admet qu'effectivement, il y a eu quelques avancées au moins en ce qui concerne le problème du bruit.

M. Jean-Louis VIAL, médecin de prévention pour les personnels du 2d degré, ajoute que les textes sont clairs en cela : c'est l'employeur qui prend en charge.

M. Benoît GONON, conseiller de prévention académique, fait valoir son opinion selon laquelle un programme de prévention ne peut pas reposer uniquement sur de l'information. Il est nécessaire que des actions soient entreprises suite aux problèmes soulevés.

Il précise que l'académie de Grenoble bénéficie d'un nombre de médecins et d'infirmières de prévention égal ou supérieur aux autres académies. Selon lui, il est important de faire un état des lieux et de regarder de quels moyens on dispose.

M. Samir ACHOUR (SGEN-CFDT) demande à combien il estime le nombre d'infirmiers nécessaires pour faire un travail correct. Il annonce que lors d'un groupe de travail au ministère, Grenoble a été cité comme bien dotée. Alors que selon lui, le nombre de postes est peu élevé et insuffisant. Il ajoute qu'il a compris que le protocole de visite prévoit 45 mn par visite.

M. Jean-Louis VIAL, médecin de prévention pour les personnels du 2d degré, explique que le projet va commencer avec une petite amplitude et qu'il va petit à petit monter en puissance. Cependant, rien n'a encore été évalué. Il s'agit d'élargir et de cibler les métiers mais il n'a pas d'idées sur le nombre qu'il faudrait.

M. Samir ACHOUR (SGEN-CFDT) déclare qu'on risque d'embaucher un personnel qui va très vite prendre conscience que les tâches sont trop lourdes à assumer pour tout le département.

M. Jean-Louis VIAL, médecin de prévention pour les personnels du 2d degré, répond qu'on va faire en sorte de ne pas mettre en souffrance les futurs personnels.

M. Benoît GONON, conseiller de prévention académique explique qu'il s'agit de renforcer toute la structuration de l'établissement avec le CHS, l'ISST, les risques majeurs et routiers, les RPS, le vademecum et les risques nécessitant des

attentions particulières

Mme Isabelle MARTIN, médecin de prévention pour les personnels du 1^{er} degré, demande ce qu'il en est à propos des actions de formation pour les RPS : quel public cela concerne-t-il, comment sont-elles mises en place, etc...

M. Benoît GONON, conseiller de prévention académique, répond qu'elles sont destinées aux membres des CHSCT.

Mme Isabelle MARTIN, médecin de prévention pour les personnels du 1^{er} degré, demande qui va les assurer.

M. Benoît GONON, conseiller de prévention académique, répond que ce point est à l'étude.

M. Richard GIRERD (UNSA) fait remarquer que ce sont les mairies qui gèrent les budgets et non pas les écoles. En cela, il demande s'il ne serait pas nécessaire d'avertir les mairies auparavant.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, demande de quelles dépenses il parle.

M. Richard GIRERD (UNSA) précise qu'il peut s'agir du mobilier par exemple pour les Troubles Musculo Squelettiques, pour les Risques Psycho sociaux également. Il cite en exemple la problématique de la qualité de l'accueil. Il précise qu'il est nécessaire de convaincre le payeur.

Mme Pascale SEGAFREDO (FSU) fait observer qu'il n'est pas certain que cela soit plus facile dans un collège par rapport à une école. Mme Pascale SEGAFREDO (FSU) présente ses excuses à l'assemblée car des obligations l'obligent à partir. Elle quitte la salle à 16h05.

M. Claude AGERON (FNEC-FP-FO) soulève à nouveau le problème des RPS avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Il rappelle que la réforme des rythmes scolaires a été mise en place cette année sans qu'aucun bilan n'ait été effectué de la situation de l'an dernier. Il explique que les CHSCT académiques n'ont pas été saisis et que cela rend illégale cette réforme. Il précise que des conflits importants surviennent entre les personnels et entre les personnels et les mairies ce qui ajoute une nouvelle source de souffrance notamment par rapport à l'utilisation des locaux. Il cite en exemple le fait que, dans les écoles dans lesquelles les classes sont utilisées, du matériel est déplacé et parfois disparaît. L'enseignant est mis en difficulté quand il ne trouve pas les tables au bon endroit et que les crayons des élèves ont été perdus. Après les cours, des enseignants doivent quitter leur classe (ou l'école) à cause du bruit - la source pouvant se trouver dans une salle voisine, ou parce qu'ils sont les témoins de comportements inappropriés, aussi bien de la part d'enfants que d'encadrants, sans possibilité d'intervention. Il résume en disant qu'« on est en train d'assister au vol de l'outil de travail des enseignants ». Il pense que la majorité des enseignants est en souffrance et souhaite que le CHSCT et l'administration prennent la mesure de ce traumatisme. Il conclut en affirmant qu'il faut reconnaître l'échec de cette réforme par rapport aux objectifs annoncés, que persister dans cette mise en place est absurde.

Il souligne également la fatigue des élèves, constatée par tous : en maternelle, l'après-midi, la classe est devenue un lieu de passage, les enfants les plus jeunes pour qui la sieste reste indispensable disent aller « dormir à l'école ». De ce fait, il juge qu'il n'est pas utile de faire des enquêtes pour déterminer quels sont les bénéfices pour l'enseignant et les élèves, car il n'y en a pas.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, rappelle qu'il existe un comité départemental de suivi des rythmes scolaires. Ce groupe doit d'ailleurs se réunir le 9 décembre. Il est composé de représentants du Conseil Général, de l'association des maires, de l'association des maires ruraux, de la Ville de Grenoble, de la CAF, de la Direction de la cohésion sociale, des organisations syndicales, des parents d'élèves, d'associations complémentaires, de la division des élèves de la DSDEN ainsi que du médecin scolaire.

L'objectif de ce groupe est de mesurer les effets de cette réforme en s'appuyant sur des critères qui devront être ciblés. Elle ajoute que l'organisation du temps scolaire est prévue pour une période de 3 ans et l'expérimentation pour

seulement 1 an. Il est important, en effet, d'effectuer une évaluation.

M. Claude AGERON (FNEC-FP-FO) fait remarquer qu'à son avis le CHSCT est nié. Il rappelle que les membres représentent les personnels et que c'est à ce titre qu'il intervient concernant les risques psycho-sociaux. Il conclut en annonçant qu'il enregistre la réponse de la secrétaire générale.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, précise que l'organisation syndicale de M. AGERON est invitée dans ce groupe de travail.

M. Claude AGERON (FNEC-FP-FO) conteste. En aucun cas, l'organisation syndicale FO n'est co-gestionnaire d'une réforme qu'elle refuse depuis le début, et qui montre aujourd'hui toute sa nocivité. Il insiste en précisant que les représentants de son syndicat ne travaillent pas à la mise en place de cette réforme, dont ils continuent à demander l'abrogation.

M. Jean VINCENT (FSU) fait observer qu'il est nécessaire pour les années suivantes de commencer à réfléchir aux TMS qui devront faire partie du programme.

M. Benoît GONON, conseiller de prévention académique, fait référence au BO n° 32 du 4 septembre 2014 relatif aux orientations stratégiques du CHSCT du MEN. Il précise qu'une enquête est actuellement en cours qui doit conclure fin 2014. Ensuite la mise en place doit se faire en 2015.

Mme Isabelle MARTIN, médecin de prévention pour les personnels du 1^{er} degré, fait observer qu'il devrait y avoir des mises en place d'actions effectives.

➤ Protocole agression des personnels du 1^{er} degré

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, annonce le prochain point à l'ordre du jour : le protocole agression des personnels du 1^{er} degré. Elle en présente le schéma et explique que ce travail a été présenté en CHSCT académique et décliné pour le second degré. Elle déclare, qu'à son sens, ces protocoles sont validés mais c'est le rectorat d'académie qui les diffusera dans les semaines qui viennent. Elle ajoute que le groupe qui y a travaillé va poursuivre en particulier sur la problématique de la communication et que le travail est donc bien abouti.

M. Claude AGERON (FNEC-FP-FO) demande si quelque chose a été modifié par rapport aux remarques faites précédemment notamment à propos des flèches du schéma en pointillés concernant l'information de l'IEN, et il rappelle que le document présenté à la précédente séance du CHSCT D n'était pas un document définitif mais un document de travail.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, lui répond que les réflexions des représentants des personnels ont été prises en compte et le projet issu de la DSDEN de l'Isère a été actualisé en CHSCT académique. Le document de travail a été acté.

M. Claude AGERON (FNEC-FP-FO) interroge sur l'obligation de porter plainte. Il rappelle qu'il avait été confirmé par madame BLANCHARD en séance de CHSCT qu'il s'agissait d'une pratique, non d'une obligation.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, répond que la mention « possibilité de plainte » est inscrite sur le schéma.

Mme Isabelle MARTIN, médecin de prévention pour les personnels du 1^{er} degré, annonce que le groupe de travail relatif aux risques psycho-sociaux continue à travailler.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, précise à nouveau qu'effectivement, le travail porte essentiellement sur la communication et la diffusion.

M. Richard GIRERD (UNSA) souhaite parler d'un problème qui a eu lieu le 3 septembre 2014 à l'école ... à ... et demande s'il y a eu dépôt de plainte.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, lui fait observer qu'il ne lui est pas possible d'apprécier cette situation non présentée en amont du CHSCT D.

Mme Céline BLANCHARD, chef de division des ressources humaines de la DSDEN, connaît le dossier et explique que la personne concernée a, entre temps, retiré sa demande. Par ailleurs, un dispositif a été mis en place pour faire rencontrer les parties. Mais aucun retour n'a été effectué et, à ce jour, elle ne possède aucune information.

M. Samir ACHOUR (SGEN-CFDT) présente une autre situation à ... Il s'agit d'une altercation entre la directrice et un parent d'élève. Cette directrice n'a pas pu joindre immédiatement l'IEN et que l'IEN a rappelé le lendemain. Il s'interroge sur la mise en place d'un numéro d'urgence.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, précise qu'effectivement cela est prévu. Il y a un n° de téléphone.

Mme Isabelle MARTIN, médecin de prévention pour les personnels du 1^{er} degré, fait remarquer la flèche dans les deux sens entre l'enseignant et le PMS et se demande comment sera interprétée cette double flèche. Elle expose que lorsqu'elle a un signalement elle s'efforce de faire un retour vers l'agent concerné et qu'il aurait fallu une seule flèche dans un sens.

M. Claude AGERON (FNEC-FP-FO) déclare que les flèches telles qu'elles figurent dorénavant, représentent mieux la procédure. Il ajoute qu'il est important de conseiller aux directeurs d'écoles d'établir des rapports d'incidents à leur IEN car c'est très utile, les informations permettant de conserver les traces de problèmes qui peuvent devenir récurrents. Dernièrement, un rapport d'incident a permis à l'IEN de faire une lettre adaptée à des parents indécis.

M. Samir ACHOUR (SGEN-CFDT) fait observer qu'il arrive que des personnes soient agressées dans l'établissement et qu'il leur est difficile de retourner dans l'établissement. Selon lui, il serait judicieux qu'il y ait un système de remplacement et pas forcément une mutation.

Mme Céline BLANCHARD, chef de division des ressources humaines de la DSDEN, explique que l'on procède déjà ainsi.

M. Jean-Louis VIAL, médecin de prévention pour les personnels du 2^d degré, renchérit en ajoutant que cela existe aussi dans le second degré mais précise qu'il faut que la personne accepte.

Mme Céline BLANCHARD, chef de division des ressources humaines de la DSDEN, répond que cela n'est jamais fait sans l'accord de l'intéressé.

► Calendrier prévisionnel et protocole des visites d'établissements

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, aborde la situation de l'école ... en faisant observer que le compte-rendu de l'intervention a été très long à parvenir à la DSDEN. Elle évoque également le lycée de ... Elle rappelle que lors d'une séance du CHSCT D, une visite dans cet établissement avait été décidée pour le 10 juin. Le proviseur avait préparé cette visite or aucun représentant des personnels n'était présent. Une telle situation ne doit pas se reproduire sauf à ce que la direction de la DSDEN en soit avertie auparavant. En l'occurrence, elle ne propose pas une nouvelle visite dans cet établissement.

M. Benoît GONON, conseiller de prévention académique, explique qu'il a effectué, suite à la visite du 10 juin, une deuxième visite relative essentiellement aux machines dangereuses avec l'Inspection du travail. Cette visite a abouti à la mise au rebut d'une machine dangereuse. Et le 15 octobre a eu lieu sur place une formation des enseignants sur le DUER.

M. Samir ACHOUR (SGEN-CFDT) fait remarquer que lorsqu'on supprime une machine dangereuse dans un établissement, celle-ci n'est pas remplacée. Il demande si dans le cas de ... la machine a été remplacée.

M. Benoît GONON, conseiller de prévention académique, précise qu'elle n'a pas été remplacée mais qu'il ne s'agissait pas d'une machine dédiée à la formation mais d'un matériel dont seuls les enseignants se servaient.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, demande à M. Benoît GONON de citer tous les établissements qu'il a visités.

M. Benoît GONON, conseiller de prévention académique, énonce la liste de tous les établissements qu'il a visités

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, lui demande s'il y a eu à chaque fois un début de rédaction du compte-rendu de visite.

M. Benoît GONON, conseiller de prévention académique, répond par l'affirmative en précisant que la matinée est consacrée à la visite et l'après-midi à la rédaction du compte-rendu.

M. Claude AGERON (FNEC-FP-FO) demande comment s'organisent les proviseurs et les principaux pour que tous les personnels soient disponibles en même temps lors de ces visites.

M. Benoît GONON, conseiller de prévention académique, répond que tous les personnels ne sont pas présents. Leur présence dépend du volontariat. Et cela relève d'une organisation interne pour décharger les personnels présents.

M. Jean VINCENT (FSU) explique que dans les établissements du second degré, on insiste pour que les enseignants demandent des stages d'équipes.

M. Claude AGERON (FNEC-FP-FO) déclare qu'il lui a été dit que le temps de disponibilité doit être pris sur 2 h d'un conseil des maîtres. Or, selon lui, cela est impossible car le temps imparti pour les conseils des maîtres est déjà insuffisant. Il devrait être possible de prendre ces heures sur les temps d'animations pédagogiques, ou bien sur le temps de classe, avec des remplacements. Il conclut que si l'on veut que toute l'équipe participe, il faut dégager du temps. Sans cela, les directeurs d'écoles sont réduits au « bricolage » ce qui n'est pas satisfaisant.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, évoque la situation du collège de ... qui a été déjà été abordée en séance du CHSCT D du 13 mai 2014. Elle précise que M. Benoît GONON y est allé le 28 mai 2014.

M. Benoît GONON, conseiller de prévention académique, rappelle la situation : restructuration d'un collège avec l'installation de modules en préfabriqué sur le terrain sportif durant le temps des travaux et évoque une problématique liée au laboratoire de sciences avec des locaux qui n'étaient pas adaptés. Il explique qu'il a visité l'établissement le 28 mai 2014. Ce jour-là le Conseil Général était présent et un accord a été trouvé en ce qui concerne l'installation d'une fenêtre. Les besoins en équipements électriques et informatiques ont été pris en compte. Et en ce qui concerne l'enseignante confrontée à des difficultés particulières, des modifications des circuits ont été effectuées. Le chef d'établissement a expliqué aux personnels présents que cette situation doit durer encore environ un an.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, propose de décider des futures visites pour l'année à venir : un lycée durant le 1^{er} trimestre, un collège durant le second et une école pour le 3^{ème} trimestre. Pour le lycée, elle suggère le lycée ... et demande l'avis de l'assistance.

M. Claude AGERON (FNEC-FP-FO) évoque une difficulté managériale entre le chef d'établissement et les personnels de ... Il cite le dernier événement survenu : la disparition du RSST. En l'occurrence, il suggère qu'une visite soit effectuée assez rapidement dans cet établissement.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, fait valoir qu'il s'agit d'une situation délicate. Elle souligne que les faits

évoqués n'ont pas été portés à la connaissance de la DSDEN. Ceci nécessite une vérification et un éclaircissement pour comprendre l'exactitude de ce qu'il se passe. Elle insiste sur le fait qu'il n'est pas possible de déclencher une visite sans détenir d'informations suffisantes sur le contexte mais que la demande est entendue.

M. Claude AGERON (FNEC-FP-FO) approuve, mais considère qu'un CHSCT extraordinaire sera tout de même vraisemblablement nécessaire.

M. Samir ACHOUR (SGEN-CFDT) approuve mais fait observer que dans un cas tel que celui-ci il ne s'agirait pas d'une simple visite mais plutôt d'une enquête.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, revient sur le sujet des visites et explique qu'il serait intéressant au 2ème trimestre de visiter un établissement où tout se passe bien. Elle suggère le collège ... à ...

M. Samir ACHOUR (SGEN-CFDT) approuve.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, demande à M. Eric GILLES s'il serait possible, pour le 3ème trimestre de visiter une école dans son secteur.

M. Eric GILLES, conseiller de prévention départemental premier degré, demande quel profil devrait avoir cette école.

M. Jean VINCENT (FSU) propose l'école ... par rapport au problème du bruit.

M. Samir ACHOUR (SGEN-CFDT) fait observer que l'idéal serait d'attendre le résultat des élections professionnelles et la nomination des nouveaux membres du CHSCT pour décider de cela.

M. Eric GILLES, conseiller de prévention départemental premier degré, revient sur le choix de l'école à visiter. Il pense à une école où le directeur est expérimenté et qui a son franc-parler, il aurait donc beaucoup de choses intéressantes à exprimer. Il s'agit d'une école à ... dont les caractéristiques seraient intéressantes pour le CHSCT D.

M. Benoît GONON, conseiller de prévention académique, propose d'arrêter les dates des visites.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, va dans le même sens et souhaite que le chef d'établissement du lycée ... à ... soit contacté.

M. Samir ACHOUR (SGEN-CFDT) insiste sur le fait qu'il n'est pas judicieux de décider de toutes les dates en fonction du mandat des représentants des personnels actuels. En effet, ce mandat ne peut pas dépasser le 4 décembre 2014.

M. Benoît GONON, conseiller de prévention académique, fait valoir qu'il sera très compliqué d'arriver à faire une visite du lycée ... avant le 4 décembre, même pour janvier cela serait difficile.

M. Samir ACHOUR (SGEN-CFDT) estime que techniquement il ne voit pas comment des personnes qui n'ont pas effectué une visite pourraient en valider le compte-rendu.

M. Benoît GONON, conseiller de prévention académique, annonce qu'il va contacter le chef d'établissement du lycée ... en lui proposant des dates au mois de décembre 2014 voire janvier 2015.

➤ Questions diverses

M. Claude AGERON (FNEC-FP-FO) aborde la situation de l'école ... en faisant remarquer que les enseignants de cette école n'ont pas eu connaissance de l'avis voté en séance du CHSCT D du 13 mai 2014 et surtout qu'il n'a pas été suivi d'effet, alors qu'aucune explication n'a été donnée aux membres du CHSCT, comme le précisent pourtant les textes en

cas de refus de l'administration de suivre un avis du CHSCT.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, affirme que cet avis est affiché dans les locaux de la DSDEN ainsi que la réponse de l'administration. Elle lit l'avis et la réponse de l'administration et demande à M. Claude AGERON s'il en a bien eu connaissance.

M. Claude AGERON (FNEC-FP-FO) répond qu'il n'a pas eu l'avis en main mais qu'il supposait qu'il avait été diffusé. Mais il précise que selon lui c'est la diffusion envers les enseignants concernés qui fait défaut.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, apporte des précisions quant aux suites données à la situation de l'école ... en expliquant qu'il n'a pas été possible de mettre un enseignant remplaçant dans cette école.

M. Claude AGERON (FNEC-FP-FO) évoque l'école ..., que le dernier CHSCT avait décidé de placer « sous surveillance ». Il explique qu'il y est allé 2 semaines après la rentrée. Les enseignants sur place lui ont dit qu'il n'y avait pas de problèmes particuliers et que tout se passe bien avec la mairie.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, explique que la DSDEN s'est également renseignée et évoque la transition. Elle déplore que l'équipe partante n'est organisé aucun relais avec les enseignants nouvellement nommés. Elle ajoute qu'un état des lieux avait été prévu pour le 4 juillet 2014 à 17h mais ce jour-là personne n'était présent au rendez-vous. Elle lit la « note d'information concernant la situation de l'école ... » transmise par l'IEN de ... à la DSDEN en septembre 2014. Elle conclut en mettant l'accent sur l'importance du partage des informations.

M. Claude AGERON (FNEC-FP-FO) dit être au courant de tout cela mais il considère ces informations hors sujet en séance du CHSCT D.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, lui répond qu'elle ne partage pas son avis. Elle estime que le passage de relais est normal et indispensable et regrette qu'il n'ait pas eu lieu. Elle ajoute qu'il s'agit d'apprécier le contexte et l'environnement dans leur globalité.

M. Benoît GONON, conseiller de prévention académique, ajoute que le climat s'est amélioré. Cependant il est indispensable d'être attentif sur le suivi de la situation.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, aborde la situation de l'école ... et demande si cette situation a évolué.

M. Claude AGERON (FNEC-FP-FO) rappelle que le bruit mesuré constaté est à la limite du tolérable, et doit réglementairement être traité pour être supprimé. Il rappelle qu'il avait été décidé qu'une visite de contrôle serait effectuée par messieurs LARNAUD et GONON. Il ajoute que si peu de dossiers sont à suivre, celui-ci en fait partie.

M. Benoît GONON, conseiller de prévention académique, répond qu'à ce jour, il n'a reçu aucune information.

Madame GOËAU, secrétaire générale, explique que la DSDEN a rencontré il y a quelques temps la Ville de Grenoble. Elle ne possède pas d'informations en ce qui concerne cette école en particulier mais les représentants de la Ville de Grenoble ont fait état de certains travaux qu'ils envisagent sur plusieurs écoles dont celle-ci.

M. Claude AGERON (FNEC-FP-FO) demande si une nouvelle décision a été prise en ce qui concerne le mode de diffusion des avis du CHSCT D.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, rappelle que les avis du CHSCT avec les réponses de l'administration sont toujours affichés à la DSDEN dans un délai inférieur à un mois. Elle propose, dorénavant, de les transmettre également par e-mail, aux membres du CHSCT D.

M. Jean VINCENT (FSU) demande s'il ne serait pas judicieux de publier ces informations sur le site web départemental.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, répond qu'il s'agira du portail académique. Pour l'instant elle n'a pas plus d'informations à ce sujet. Elle demande à M. Claude AGERON s'il a un autre sujet à présenter.

M. Claude AGERON (FNEC-FP-FO) souhaite évoquer ...

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, rappelle qu'il n'est pas possible de travailler au « pied levé » sur une nouvelle situation sans en avoir été saisi auparavant et en ayant la connaissance du contexte. Elle en revient à sa précédente demande relative à la mise en place d'une procédure formelle de saisine du CHSCT D.

M. Claude AGERON (FNEC-FP-FO) alerte en remettant ce dossier et résume le problème des relations entre l'équipe enseignante et le chef d'établissement. La situation est grave - gendarmerie entendue sur d'autres faits entre un personnel et le chef d'établissement. Il est important de faire une enquête et propose d'envoyer les documents dont il dispose.

M. Claude AGERON (FNEC-FP-FO) et M. Richard GIRERD (UNSA) souhaitent un CHSCT extraordinaire.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, explique qu'ils peuvent le demander mais elle rappelle qu'il est important de savoir de quoi on parle. Lorsqu'il existe un problème de pilotage, le recteur d'académie demande une analyse qui peut être effectuée par les IA-IPR-EVS. Il est très important de préserver ce temps d'analyse.

M. Richard GIRERD (UNSA) explique que les personnels sont en souffrance.

M. Claude AGERON (FNEC-FP-FO) propose de travailler collectivement entre membres et de décider ensuite du CHSCT extraordinaire.

M. Samir ACHOUR (SGEN-CFDT) explique que son organisation syndicale a déjà été saisie auparavant en ce qui concerne le cas de cette enseignante de ... et M. Martin, DRH de l'académie avait fait une réponse. Il précise que son organisation syndicale a décidé de ne pas présenter cette situation en CHSCT D. Il évoque une situation plutôt d'ordre relationnel et pas de harcèlement.

Mme Maria GOËAU, secrétaire générale, relève que les représentants des personnels vont se concerter afin de décider si cette situation est à présenter en séance du CHSCT D.

La séance est close à 17h25.

La secrétaire générale,
présidente de séance,

Maria GOËAU

La secrétaire de séance,

Catherine MARTIN-BORRET

Le secrétaire du CHSCT,

Jean VINCENT